

Assemblée primaire de la Municipalité

12 décembre 2022

Convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public à Massongex et Daviaz, l'Assemblée primaire communale est ouverte à 19h00 par Madame la Présidente Sylviane **COQUOZ**, en présence de 55 personnes. Elle se tient à la grande salle du complexe polyvalent.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 13.06.2022 – Approbation
2. Indexation des revenus imposables selon art. 178 LF
3. Plan financier 2023 – 2026
4. Budget 2023
5. Informations
6. Divers

Excusés : MM. Solioz Eric, Richard Julien, Ruppen Yannick

Deux scrutateurs sont nommés : MM. Philippe Jordan et Barman Régis

1. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 13.06.2022 – Approbation

Le procès-verbal de l'assemblée primaire était à disposition sur le site de la Commune ainsi qu'au bureau communal, Mme la Présidente demande si quelqu'un en veut la lecture et s'il y a des remarques au sujet de ce procès-verbal.

La lecture n'est pas demandée et le procès-verbal n'appelle aucune remarque de la part de la présente assemblée. Il est donc adopté par 53 oui et 2 abstentions.

2. Indexation des revenus imposables selon art. 178 LF

L'indice des prix à la consommation a augmenté au 30 juin 2022 de plus de 3% depuis la dernière compensation des effets de la progression à froid qui datait de 2008. Les taux d'impôts cantonaux seront corrigés de 3% et se monteront à 163% pour la période fiscale 2023.

Pour rappel, plus l'indexation est élevée, plus l'impôt est bas. L'indexation affecte uniquement l'impôt sur le revenu.

Le Conseil communal propose de suivre les recommandations du Département cantonal des finances qui propose d'augmenter le taux d'indexation de 3%, soit de 150 à 153%. La perte fiscale est estimée à CHF 46'000.--.

Régis Barman soulève le fait que la Commune encaissera les PCP à hauteur de CHF 46'000.--, donc ce n'est pas une perte financière pour la Commune. Le citoyen aura dans tous les cas une augmentation d'électricité.

Est-ce que la facture d'épuration va augmenter rétroactivement au 1^{er} janvier 2023 ?

Mme la Présidente indique que le montant de CHF 46'000.-- sera réinjecté dans les subventions à l'énergie, en faveur des citoyens.

Le règlement sur les eaux entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Selon les instructions de l'Etat du Valais, si la commune augmente l'indexation comme demandé, il n'est pas soumis au vote.

3. Plan financier 2023-2026

Mme la Présidente informe que la commune a eu droit à deux vérifications officielles de la tenue de sa comptabilité, l'un par l'inspection cantonale des finances et l'autre par la Confédération pour le contrôle de la TVA.

Les deux rapports ont mené à la conclusion que la comptabilité était saine et tenue avec la rigueur nécessaire. Elle propose à l'assemblée de féliciter Mme Morisod Céline pour son travail impeccable et apprécié. L'assemblée la remercie par applaudissements.

Pour mémoire, la commune doit tenir sa comptabilité dès 2022 sous le MCH2.

L'endettement net par habitant, pour 2023, se monte à CHF 1'514.--. Il est qualifié de moyen par les indicateurs cantonaux.

La planification à court terme prévoit des investissements d'un montant de :

CHF 1'744'405.-- en 2023

CHF 1'517'500.-- en 2024 avec une dette par habitant de CHF 1'393.--

CHF 1'773'000.-- en 2025 avec une dette par habitant de CHF 1'857.--

CHF 1'040'000.-- en 2026, avec une dette par habitant de CHF 1'974.--

4. Budget 2023

Chacun a pu prendre connaissance des chiffres, ainsi que du message introductif rédigé par la caissière-comptable dans le journal des trois tours, sur le site internet ou directement au bureau communal.

INVESTISSEMENT

Mme la Présidente commente l'aperçu du compte d'investissement qui se monte à CHF 1'744'405.--

L'assemblée prend connaissance de l'aperçu du compte de résultats qui donne les chiffres suivants :

Marge d'autofinancement	CHF	502'395.--
Excédent de charges	CHF	411'495.--
Investissements nets	CHF	1'744'405.--
Amortissements	CHF	907'550.--
Fortune nette	CHF	9'243'710.--
Dette par habitant	CHF	1'514.--

Des explications sont données sur :

Projet Archaeoconcept

Le projet « Archaeoconcept » : la mise en place du sentier didactique, une maquette, une page WEB/Code QR ainsi qu'un dossier pédagogique pour un montant total de CHF 66'000.--, dont la part à charge de commune dépendra du succès de la recherche de fonds entreprise par Archaeoconcept. Pour 2023, nous prévoyons CHF 11'000.-- pour le partenariat et la mise en route du projet.

Eclairage public

Un montant de CHF 118'000.-- est porté au budget qui concerne le changement de luminaires à la Route du Simplon.

Eau potable et eaux usées

2^{ème} étape du changement de conduites au quartier du « Bras » : pour l'eau CHF 240'000.-- et pour les égouts CHF 360'000.--

Etude pour le traitement des eaux usées à Daviaz CHF 100'000.--

M. Jordan informe l'assemblée qu'à la suite de la démission de M. Rudy Gollut au poste de fontainier, c'est désormais Génédis qui fonctionne en tant que fontainier communal.

M. Tenthorey indique que la commune veut changer tous les compteurs d'eau alors que certains viennent d'être changés. Qu'en est-il ?

Il parle également de la protection des données.

M. Tristan Jordan explique que depuis de nombreuses années, la commune change une partie des compteurs en compteurs « intelligents ». Cette année, c'est pour le changement du solde. Cela permet un travail plus rationnel de l'entreprise Génédis et un relevé exact.

Concernant la protection des données : ces compteurs sont très sécurisés.

M. Jordan relève également que pour le gaz ou l'électricité, les relevés se font déjà à distance.

RESULTAT (FONCTIONNEMENT)

Transition énergétique

M. Richard Gwenaël donne des explications sur les décisions du Conseil prises concernant la transition énergétique :

Programme d'encouragement et de sensibilisation à l'économie d'énergie
CHF 60'000.—

Déléguée à l'énergie : CHF 30'000.—

Appel d'offres groupé pour photovoltaïque : CHF 20'000.—

Etude sur les îlots de chaleur : CHF 6'000.—

Label « Cité de l'Energie » CHF 5'000.—

Trafic régional

Mobichablais CHF 256'000.—

Lunabus Martigny–Monthey CHF 4'000.—

Trafic régional voyageurs ligne ferroviaire CHF 42'250.—

Honoraires projet 2^{ème} quai CFF CHF 10'000.—

Plan mobilité employés CHF 2'000.—

Jubilaires 2023

Richard Max : 24 janvier

Richard Rémy – 22 avril

Martig Mariuccia : 26 mai

Voeffray Denise – 28 novembre

Une centenaire : Mme Lina Ida Ruppen : 7 juin

M. Tenthorey relève les points suivants :

MobiChablais : le budget augmente alors que le bus est souvent vide. Est-ce que la Commune a la possibilité de mettre un frein aux coûts ?

Mme la Présidente explique que dans la gouvernance de MobiChablais, toutes les communes sont représentées. Chaque commune discute de ces points, soit au sein des commissions communales ou au sein du conseil communal. De plus, les décisions sont présentées à l'assemblée primaire.

Le bus n'est pas dimensionné uniquement pour Massongex. Il faut également savoir que la convention peut être dénoncée, mais qu'il faut laisser un peu de temps au rodage du système, et pour les utilisateurs, et pour les exploitants.

PCP : il indique que ce n'est pas une mesure sociale afin de les réinjecter dans les mesures énergétiques. Ce sont les citoyens qui ont de l'argent qui en bénéficieront.

M. Richard indique que c'est une façon intelligente d'utiliser les PCP de façon ciblée en complément des subventions cantonales. Ces subventions sont principalement pour les améliorations énergétiques des bâtiments.

Déléguée à l'énergie : il ne trouve pas nécessaire d'engager quelqu'un à la place du conseiller communal.

M. Richard indique que c'est une aide pour le citoyen afin de bien cibler ses besoins.

Mme la Présidente précise que les conseillers communaux ne sont pas des employés permanents, ce sont des miliciens. De plus, ils ne sont pas spécialistes.

Horodateurs : avant de mettre des horodateurs à Daviaz, il faut régler le problème de stationnement comme déjà indiqué à M. Richard, éventuellement faire un parking à la place de la déchetterie.

M. Richard indique qu'une étude a été menée par Transportplan pour une politique de stationnement. Ce n'est pas à la commune de mettre à disposition des places publiques pour des fins privées.

Cette politique de stationnement sera probablement améliorée au fil des années.

M. Tenthorey relève que la commune pourrait offrir la gratuité du parking à ses employés.

La commune participera à l'achat d'un abonnement de train afin d'inciter les employés à la mobilité douce. Elle a également posé des abris à vélos. De plus, c'est par souci d'équité envers la population.

Régis Barman : déléguée à l'énergie, y a-t'il un plafond de participation communale ? La somme de CHF 30'000.—est prévue au budget. Cette somme ne sera pas dépassée.

Raymonde Schoch : est-ce que la déléguée à l'énergie facturera ses prestations aux citoyens ?

C'est un service gratuit pour les citoyens.

A la question acceptez-vous le budget 2023 tel que présenté, l'assemblée l'accepte par 51 oui, 1 non et 2 abstentions.

5. Information

Gobelets recyclables

A partir de 2023, des gobelets recyclables seront à disposition des sociétés pour l'organisation de fêtes.

Règlement des eaux

Début 2023, une séance d'information sera organisée avec le Canton pour la population.

Gestion des déchets

M. Jordan Tristan rappelle qu'il faut porter une attention particulière au tri des déchets car en ce moment, il y a tout et n'importe quoi. Si le tri ne se fait pas correctement, la commune devra augmenter les taxes.

Barrage MBR

Suite à l'octroi de la concession des eaux du Rhône en juin dernier, le dossier complet de plan d'aménagement détaillé et d'autorisation de construire du barrage sera mis à l'enquête publique le vendredi 30 décembre et jusqu'à la fin du mois de janvier. Le guichet communal sera ouvert dès le mardi 3 janvier 2023. Le dossier sera consultable dès le 30 décembre sur le site www.polier-mbr.ch. Les responsables de MBR seront à disposition de la population le jeudi 12 janvier de 15h00 à 20h00.

Banc de l'amitié

Il y aura un banc de l'amitié dans la cour d'école. Si les personnes s'asseyent sur ce banc, celles-ci sont ouvertes à la discussion. L'inauguration aura lieu le 20 décembre 2022.

Apéro du Nouvel-an

L'apéro du Nouvel-an aura lieu à 11h30 devant la salle polyvalente.

6. Divers

Gaëlle Vernay demande des explications sur les frais d'études pour le projet du 2^{ème} quai CFF.

Des réflexions ont été faites par rapport à la fluidité. Le quai n'est pas du bon côté. Le plus grand nombre de citoyens arrivent du côté village. Ils ont des soucis avec les barrières. La manière la plus cohérente est de créer un deuxième quai. Les discussions ont lieu avec les CFF.

Route de la Gare : arrêt du bus

Actuellement l'arrêt du bus est en test avec un arrêt sur la chaussée. Ceci est dans le but de n'avoir qu'un arrêt pour le car postal et le bus d'Agglo. Cet arrêt sur route va agir comme modérateur de trafic.

Daniel Dupuis : sablier

Il fait un historique sur la conception et la pose de ce sablier pour le passage de l'an 2000. Il demande ce qu'il va devenir, étant donné qu'il a été enlevé de la cour d'école.

Effectivement, ce sablier a été remis en question par rapport à son fonctionnement. Il n'a jamais été question de s'en débarrasser. Le Conseil doit encore définir son emplacement futur.

Qu'en est-il du coffret qui était enfoui sur la place des fêtes ?

Ils sont enfouis sous la butte.

Josiane Charles informe le conseil que l'éclairage du chemin le long de la Loënaz est allumé environ 10 heures par jour.

M. Richard s'informerait si cet éclairage peut être modifié.

Marc-Henri Tenthorey

Il remercie M. Gwenaël Richard qui a répondu favorablement à certains points des pétitions d'une partie des citoyens de Daviaz. Par contre, il indique que les camions passent régulièrement dans le village car les GPS indiquent de passer par Daviaz pour aller direction Vérossaz.

M. Richard explique que c'est une route cantonale et que des tractations sont en cours avec le Canton.

Régis Barman demande des explications sur le point « Achat Hoirie Cettou »
Des négociations sont en cours pour l'achat de la parcelle N° 129 qui est en partie classée en zone ZCIP. La parcelle se situe en prolongement de la parcelle de l'ancienne menuiserie Gollut.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est conviée à un vin chaud au café Central.

Mme la Présidente souhaite à chacun de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Séance levée à 21h00

La Présidente :

Sylviane Coquoz

La Secrétaire :

Sandra Mariétan